

COMPTE RENDU DU 11 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois de juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 5 juin 2019, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Patrick DESLANDES, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Adrien SAIZ, Claude ALBERT, Priscilla CHEVRIER.

SECRÉTAIRE : Jean-Pierre TRICOIRE

ABSENTS EXCUSÉS : Joseph BONNEAU, Fabien LEROY, Hélène TURCAUD.

Joseph BONNEAU ayant donné pouvoir à Joël BONNAUD.
Hélène TURCAUD ayant donné pouvoir à Céline BELLEAU.
Fabien LEROY ayant donné pouvoir à Priscilla CHEVRIER.

B – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 7 mai 2019 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 19 rue des Marronniers, Section AE n°410 – 429 - 635 et 637,
- Terrain situé 75 rue de la République, Section AE n° 450,
- Terrain situé 20 rue du 11 Novembre, Section AE n° 496,
- Terrain situé 5 rue Saint Jean, Section AE n° 180,

2. Finances

Décisions prises depuis le 7 mai 2019 :

- De mandater la société Interouge – 2 rue Gutenberg – ZI Brézet – 63100 CLERMONT-FERRAND pour la fourniture de 2 tentes pliantes 4x8m, moyennant un montant de 2 525.00 € H.T., soit 3 030.00 € TTC.
- De mandater la Sarl TRACT AGRI – BRICO PRO – rond-point des Sources de la Vendée – ZA du Bourg Bâtard – 85120 LA TARDIERE pour la fourniture de tables et bancs, moyennant un montant de 3 697.50 € H.T., soit 4 437.00 € TTC.

C – FINANCES

1. Tarifs cantine 2019-2020

Le Conseil à l'unanimité, **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessous :

○ Tarif n° 1	Elémentaire	3.40 €
○ Tarif n° 2	Maternelle	3.34 €
○ Tarif n° 3	Adulte	5.80 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 2 septembre 2019.

2. Tarifs accueil périscolaire 2019-2020

Le Conseil à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les tarifs de l'Accueil Périscolaire, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, conformément aux tarifs ci-dessus.

	1/4 h
Enfant dont la famille a un quotient familial \leq 700	0,46 €
Enfant dont la famille a un quotient familial $>$ 700	0,53 €
Pénalité de retard (au-delà de 18h30 ou 12h30)	3,00 €

APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires.

3. Frais de fonctionnement écoles publiques

Le Conseil à l'unanimité, **FIXE** les frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2018/2019 à 652.02 € par élève.

4. Acquisition terrains

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les terrains appartenant à Monsieur Henri BELAUD, Madame Nicole BELAUD et Madame Geneviève BELAUD cadastrés section AC n° 73-74 et ZB n° 169, d'une superficie de 2 945 m², au prix de 4.80 € le m², soit au total : 14 136.00 €.

DESIGNE Maître GRATRAUD, notaire à la Châtaigneraie, pour l'établissement de l'acte d'achat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tous actes y afférents.

5. Tarifs matériels

Le Conseil à 21 voix pour et 1 abstention,

FIXE à compter de ce jour les tarifs du nouveau matériel ainsi qu'il suit :

MATÉRIEL	Particulier ou entreprise		Association		Observations	
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune		
Bancs (l'unité prise au dépôt):	1,00 €		Gratuit pour les associations locales (siège social sur la commune) (non soumises à l'impôt commercial)		Avec transport (sur la commune) tarif x2	Gratuit pour les élus, le personnel communal en activité, les comités d'entreprise locaux (assimilés aux associations)
Tables 2 m (l'unité prise au dépôt):	2,50 €					
<u>Tentes pliantes</u>			Gratuit		Transport assuré par la commune	Gratuit pour les communes et associations (hors communes) ayant rendu des services analogues et gratuits à la commune de La Châtaigneraie. Elus et Personnel communal (en activité) : 1 tivoli gratuit par an
- 4 x 8 m par manifestation (1 semaine)	110,00 €					
- 3 x 6 m par manifestation (1 semaine)	60,00 €					
- Personnel pour le montage ou démontage par agent et par heure	25,00 €					

D – TRAVAUX-BATIMENTS

1. Bistrot des Halles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment 7 rue Saint Jean en Bistrot, dans la limite d'un montant global fixé à un maximum de 220 000 € HT, et à signer les décisions relatives aux offres non retenues, étant précisé que le Maire rendra compte de l'exécution de cette autorisation lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal ;
- Autorise le Maire à signer tous actes y afférant.

2. Aménagement espace de la Gare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de l'espace de la Gare en espace de loisirs, dans la limite d'un montant global fixé à un maximum de 550 000 € HT, et à signer les décisions relatives aux offres non retenues, étant précisé que le Maire rendra compte de l'exécution de cette autorisation lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal ;
- Autorise le Maire à signer tous actes y afférant.

3. Aménagement rue de la Gare :

- **SyDEV : Proposition technique et financière pour l'effacement de réseaux et opération d'éclairage**

Le Conseil à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du SyDEV pour les travaux d'effacements de réseaux rue de la Gare, moyennant une participation communale de 65 517.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du SyDEV pour les travaux neufs d'éclairage rue de la Gare, moyennant une participation communale de 13 680.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

- **Avenant maîtrise d'œuvre :**

Le Conseil à l'unanimité, **ACCEPTE** l'avenant fixant le forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de la Gare pour un montant de 21 208 € H.T..

- **Marché de travaux :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de la rue de la Gare, dans la limite d'un montant global fixé à un maximum de 400 000 € HT, et à signer les décisions relatives aux offres non retenues, étant précisé que le Maire rendra compte de l'exécution de cette autorisation lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal ;
- Autorise le Maire à signer tous actes y afférant.

E – DIVERS

- ***Communauté de Communes : transfert de la compétence Assainissement***

Après en avoir délibéré à 21 voix pour et 1 abstention, par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- DECIDE DE S'OPPOSER au transfert automatique à la communauté de communes de la compétence "*assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT*" à compter du 1^{er} janvier 2020 en ce qui concerne la gestion de l'assainissement collectif ;
- dit que le transfert de cette compétence interviendra au 1^{er} janvier 2022 ;

- dit qu'en l'état actuel il n'apparaît effectivement pas opportun de procéder au transfert de la compétence «*gestion des eaux pluviales urbaines*» ;
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Hommage à Annick MERCIER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de nommer « Square Annick Mercier » l'espace vert situé à l'angle de la rue de la République et de la rue des Tuileries ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT
Maire

